



AFFOI Jeunes

THÈME :

**«ANALYSE CRITIQUE DE LA
POLITIQUE LINGUISTIQUE
APPLIQUÉE SUR LE SITE INTERNET
DE L'AEAC ET IDENTIFICATION DES
PRINCIPAUX ACTEURS »**

**PÉRIODICITÉ : DU 23 SEPTEMBRE
AU 08 OCTOBRE 2011**



**par Bony-Lévy KADIMA
Membre de l'AFFOI**

Octobre@2011

INTRODUCTION

AEEAC en bref

C'est par la décision de la Commission (2009/336/CE) du 20 avril 2009 que l'**Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture"** a été instituée pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, en application du règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil, abrogeant la décision 2005/56/EC.

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2006, l'Agence exécutive exerce ses activités sous la supervision de ses trois directions générales de tutelle de la Commission européenne, à savoir :

- Éducation et culture (DG EAC),
- Communication (DG COMM) et
- EuropeAid - Développement et coopération (DG DEVCO).

Le rôle de l'Agence est de gérer les possibilités européennes de financement et les réseaux dans les domaines de l'éducation et la formation, la citoyenneté, la jeunesse, l'audiovisuel et la culture.

Les principaux instruments de l'Agence :

- la décision de la Commission (2009/336/CE)
- le règlement (CE) n°58/2003 du Conseil
- la décision du comité de direction du 13 juin 2005 relative aux modalités d'application du règlement n° 1049/2001 au sein de l'agence
- Conditions générales pour les décisions de subvention, applicable aux appels à propositions portant une référence EACEA xx/2010
- Activités :
 - Plan de gestion annuel : 2006 à 2011
 - Rapport annuel d'activités : 2005 à 2010
- Budgets : 2006 à 2011
 - Comptes annuels : 2006 à 2010
- etc.

Le mandat de l'Agence couvre toute une variété d'opportunités à l'échelle européenne et mondiale pour les organisations, les professionnels et les particuliers, de tous âges et à tous les stades de la vie.

Sept grands programmes communautaires ont été partiellement ou intégralement délégués à l'EACEA: éducation et formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus, Tempus, Culture, Jeunesse en action, l'Europe pour les citoyens et Média, ainsi que plusieurs accords de coopération internationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les volets des programmes gérés par l'Agence sont tous centralisés et soutiennent des projets techniques, qui n'impliquent pas de prises de décisions politiques.

La Mission de l'Agence

1/ L'Agence est responsable de la plupart des aspects relatifs à la gestion des programmes, notamment :

- * d'établir les conditions et les lignes directrices relatives aux possibilités de financement;
- * d'évaluer les candidatures, de sélectionner les projets et de conclure des conventions de projets;
- * de la gestion financière;

- * des contacts avec les bénéficiaires;
- * du suivi des projets (rapports intermédiaire et final et contrôles);
- * des visites de projet sur site.

2/ Information et soutien aux candidats et bénéficiaires

3/ Diffusion et exploitation des résultats des projets

4/ Contribution aux connaissances et à l'expertise européennes

L'Agence est responsable de la gestion d'Eurydice, le réseau d'information sur les systèmes et les politiques en matière d'éducation en Europe.

L'Agence commande des études dans le cadre d'appels d'offres publics sur des thèmes ayant trait aux programmes Éducation, Culture, Jeunesse et Citoyenneté.

Situation géographique

L'Agence est située sur Avenue du Bourget 1

BOUR / BOU2*

BE-1140 Bruxelles/Belgique

Contacts : +32-2-29 50017 - +32-2-29 21325 –

site web : http://eacea.ec.europa.eu/about/about_eacea_fr.php

Du point de vue structurel, l'Agence est composée de dix unités opérationnelles et deux unités horizontales, son Directeur s'appelle Gilbert Gascard et le responsable de département c'est Brian Holmes.

N.B. : l'organigramme ainsi que la carte de visite express de l'Agence en pièce jointe.

La première analyse porte sur la politique du Conseil de l'Europe et les politiques de ses trois directions en matière d'éducation linguistique. Il comporte une analyse détaillée et propose les orientations pour les actions futures.

La politique linguistique du site repose sur le principe du plurilinguisme en Europe. Des divers instruments (tels que : règlement n°58 /2003 du Conseil de l'Europe du 19.12.02, décision C(2009) 3355 de la Commission du 06.05.09, etc.) ont été élaborés à cet objectif.

Les principaux acteurs sont :

- *Le Conseil de l'Europe*
- *Les trois directions (- Éducation et culture (DG EAC), Communication (DG COMM) et EuropeAid - Développement et coopération (DG DEVCO)*
- *Eurybase décrit l'organisation des systèmes éducatifs dans 31 pays européens. Il contient trois types de descriptions:*
 - * *Aperçu des systèmes éducatifs nationaux*
 - * *Descriptions détaillées des systèmes éducatifs nationaux*
 - * *Structures des systèmes d'éducation et de formation*
- *33 pays (y compris les 27 pays membres de l'UE, les pays de l'AELE, la Croatie et la Turquie)*

Nous pouvons compter sur quelques francophones membres de ses différentes structures :

1. Conseil de l'Europe

- Marco Leidekker, de nationalité albanaise
- Ambassador Torbjørn FROYSNES, de nationalité belge
- Jean-François Kammer, de nationalité suisse
- ainsi que les autres francophones membres, etc.

2. DG EAC/ECMJ

- Androulla Vassiliou, de nationalité cyprite, Commissaire européenne - Education, Culture, multilinguisme et jeunesse

(nota : Le directeur général de l'EAC, M. Jan Mr Trzczyński de nationalité, est un ancien ambassadeur de Pologne auprès de l'UE).

3. DG COMM

- Jean-Pierre VANDERSTEEN, de nationalité belge, directeur général

4. EuropeAid

- * Fokion Fotiadis, de nationalité grecque, directeur général

L'Eurydice, le réseau qui fournit de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière. Il est constitué de 37 unités nationales basées dans les 33 pays qui participent au programme de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (les États membres de l'UE, les pays de l'AELE, la Croatie et la Turquie) ; sous la coordination de l'Agence exécutive «Éducation, Audiovisuel et Culture».

DOSSIER D'ANALYSE

1. Les règles linguistiques formelles pour l'AEEAC (langues officielles et langues de travail, et les références des textes)

La politique linguistique de l'agence concerne la politique officiellement menée par l'Union européenne en ce qui concerne l'usage des langues dans les institutions européennes et la promotion de leur enseignement au sein des Etats-membres. Cette politique a un effet sur la reconnaissance symbolique attribuée à chaque langue parlée dans l'Union.

- Politique en faveur du multilinguisme (diversité linguistique dans l'union européenne)

Certains États de l'Union européenne refusent l'usage exclusif de l'anglais dans les documents scientifiques (voir protocole de Londres). D'autres, comme la France, protègent leur patrimoine linguistique (loi relative à l'usage de la langue française).

Ceci doit se traduire par des usages différenciés de chaque langue, soit comme langue officielle, soit comme langue de travail.

- Dans les traités de l'Union européenne

L'Union européenne a comme objectif officiel le multilinguisme. Dans ses institutions, elle prend en compte l'influence stratégique de la politique linguistique, chaque langue administrative d'un pays membre étant aussi une langue officielle de l'Union.

Traité de Maastricht (du 07 février 1992)

« Tous les textes relatifs à la politique étrangère et de sécurité commune qui sont présentés ou adoptés lors des sessions du Conseil européen ou du Conseil ainsi que tous les textes à publier sont traduits immédiatement dans toutes les langues officielles de la Communauté ».

Comme le commente le rapport de l'Assemblée nationale, « ce régime, adopté notamment à la demande de l'Allemagne, implique donc l'établissement de versions de tous les documents dans les onze langues officielles de l'Union européenne ».

Traité d'Amsterdam (1999)

« Tout citoyen de l'Union peut écrire à une institution ou organe [...] dans l'une des langues [...] et recevoir une réponse rédigée dans la même langue » (art. 21 CE).

Charte des droits fondamentaux (du 18.02.2000)

Il s'agit là d'un droit fondamental, constitutif de la citoyenneté européenne.

Article 21-1 Non-discrimination

« Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

Article 22

« L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ».

Article 41-4

« Toute personne peut s'adresser aux institutions de l'Union dans une des langues des traités et doit recevoir une réponse dans la même langue. Notons cependant que cette charte n'a pas de valeur contraignante, suite à la non ratification par deux États membres, la France et les Pays-bas du Traité constitutionnel européen en mai et juin 2005 ».

En matière d'enseignement

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 31 mars 1995, une résolution (réaffirmée par la suite) énonçant que les élèves devraient avoir, en règle générale, la possibilité d'apprendre deux langues de l'Union européenne autres que leur(s) langue(s) maternelle(s). Les déclarations du conseil ou du Parlement européen vont toutes dans ce sens du soutien théorique à la diversité linguistique et au plurilinguisme dans l'Union.

Gestion du multilinguisme

Le multilinguisme poserait en pratique des difficultés, s'il s'agissait d'adopter comme langues de travail l'ensemble des langues de l'Union européenne au niveau des institutions centrales. En fait, la plupart des vingt-trois langues officielles sont employées principalement pour la diffusion des textes juridiques dans les États-membres.

Prévalence de certaines langues dans les institutions européennes

Les collaborateurs et les hauts fonctionnaires des institutions européennes se comprennent actuellement par l'anglais et le français. Qui ne parle pas l'anglais ou le français, en vigueur dans les sièges de certaines institutions européennes, est désavantagé. Par exemple on ne peut répondre à de nombreux appels d'offres européens qu'en anglais et/ou en français, ce qui désavantage les citoyens de l'Union ayant une autre langue maternelle.

Le français a été pendant longtemps la principale langue de travail de la Communauté européenne.

Mais depuis l'élargissement de 1995, et le remplacement de la Commission Delors par la Commission Santer, le français a été progressivement supplanté par l'anglais, comme le montre le tableau des langues des textes primaires de la Commission européenne de 1986 à 2008 (en %) : un tableau est présenté en bas de page.

En 2001, 56,8% des pages reçues par la Commission européenne étaient écrites en anglais, et 29,8% étaient écrites en français.

Il existe une politique de promotion du français dans l'Union européenne, avec le « Plan pluriannuel d'action pour le français » mis en place en 2002 entre les gouvernements français, luxembourgeois et la Communauté française de Belgique, avec le concours de l'Organisation internationale de la francophonie.

La langue française garde une importante prééminence dans les usages diplomatiques et juridiques.

De plus il existe le CIFLE (Comité International pour le Français Langue Européenne) qui se bat pour que le français devienne la seule langue officielle européenne, pour une défense des cultures contre l'américanisation de l'Europe.

Entorse au multilinguisme

De nombreuses offres d'emplois de la Commission exigent des candidats qu'ils aient comme langue maternelle l'anglais (English mother tongue ou English native speaker), ce qui élimine les candidats ayant l'anglais comme langue d'étude, même à un excellent niveau, et engendre une discrimination entre les citoyens des pays anglophones et les autres.

Gestion de la langue dans les techniques de l'information et de la communication

Il existe des méthodes pour gérer la langue sur la Toile. La commission européenne élabore de nombreux dossiers (livres blancs), directives et règlements), et met à disposition l'information sur des sites Internet. Il s'agit donc pour les membres des institutions européennes de travailler entre eux et avec des partenaires extérieurs pour élaborer ces documents, puis de les communiquer dans les langues officielles des États-membres de l'Union européenne.

Sur certains sujets très importants touchant à l'environnement (comme l'EMAS), la Commission européenne ne met à disposition l'information qu'en anglais.

Il est nécessaire de prendre connaissance des méthodes de gestion des langues d'une façon adaptée aux besoins et dispositions juridiques qui peuvent s'appliquer dans différents pays.

Difficulté de la promotion du trilinguisme dans l'enseignement

En matière d'enseignement, nombre de spécialistes doutent que l'Union atteigne un jour son objectif d'européen trilingue. En pratique, l'anglais est systématiquement l'une de ces deux langues, et en général la première. L'apprentissage de l'anglais étant considéré par beaucoup comme une nécessité, l'apprentissage d'une troisième langue passe au second plan. Une loi italienne du 17 octobre 2005 rend cet état de fait explicite en prenant pour objectif de former des italiens bilingues italien-anglais, et en permettant aux parents de décider de consacrer à l'anglais toutes les heures prévues pour la deuxième langue communautaire. Cette loi, contestée notamment par les enseignants de langues autres que l'anglais et en contradiction avec les préconisations de l'UE, n'a toutefois pas encore été appliquée.

Propositions de gestions différentes, le Rapport Grin

Ces difficultés conduisent à explorer d'autres scénarios linguistiques pour l'Europe. Le rapport Coûts et justice linguistique dans l'élargissement de l'Union européenne de Francois Grin, professeur de l'université de Genève, (rapport n° 19, septembre 2005) a été établi à la demande du Haut conseil de l'évaluation de l'école française.

Ce rapport étudie trois scénarios différents :

Systeme de type hégémonique

La situation linguistique de l'Europe est instable et tend vers la domination d'une langue hégémonique. Le scénario concerne en pratique l'anglais, mais serait identique si une autre langue nationale, comme le français ou le letton, venait à prendre un rôle prépondérant.

Cette tendance est théorisée par le modèle de Van Parijs qui se place au niveau des comportements individuels qu'il juge préoccupés d'acquérir une langue « utile » (en Europe, l'anglais). Faisant appel à la théorie des jeux, il montre une tendance vers un "maximin(sic)" où chacun a intérêt à se rabattre, toutes autres choses égales par ailleurs, sur la langue dans laquelle le niveau de

compétence du plus « faible » des partenaires est le moins faible ; en d'autres termes, on cherchera la langue dans laquelle le niveau minimal parmi tous les participants est maximal – d'où le terme de maximin, qui résume l'idée de « maximiser le minimum. ». Comprenant qu'une langue est susceptible d'offrir le plus souvent ce "maximin", les acteurs individuels y consacrent leur énergie pour ne pas être exclu des communications, et créent ainsi une dynamique dans laquelle la langue qui se détache assure de plus en plus souvent ce "maximin" au point de devenir hégémonique.

L'inconvénient de ce scénario réside dans les grossières inégalités qu'il engendre entre les pays anglophones et les autres (85% de la population européenne). Le rapport Grin évalue à 17 milliards d'euros l'économie que réalise chaque année l'Angleterre du fait de la prédominance actuelle de l'anglais. Ce chiffre, jugé prudent par l'auteur du rapport, se répartit dans quatre grands postes :

1. les marchés privilégiés (enseignement de la langue concernée, traduction et interprétation vers celle-ci, édition et révision de textes dans cette langue, fourniture à l'étranger de matériel pédagogique pour son enseignement) ;
2. l'économie d'effort dans la communication ;
3. l'économie d'effort dans l'enseignement des langues étrangères (l'Angleterre dépense près de quatre fois moins que la France dans son système éducatif pour enseigner les langues) ;
4. les rendements de l'économie réalisée sur cet enseignement.

Systeme de type oligarchique

Face à cette évolution désignée polémiquement comme "tout-à-l'anglais", une proposition a été faite dans le rapport Grin d'élire trois langues pivots pour l'Europe, donnant comme exemple vraisemblable la troïka anglais-français-allemand. Dans ce scénario, chaque Européen parle deux de ces trois langues. Les inégalités n'en sont qu'amoindries et un peu mieux réparties : elles sont nulles entre les pays dont la langue a été choisie, mais demeurent entre les pays ayant une petite langue (devant enseigner efficacement deux langues étrangères) et ceux parlant une langue de la troïka. Il a l'avantage d'être compatible avec l'objectif officiel d'enseignement de 1+2 langues communautaires.

En admettant que les petits pays acceptent ce scénario (contre quelles compensations ?), le principal reproche qu'on peut faire à ce scénario est son instabilité, en l'absence d'une politique fortement concertée. Il requiert que les langues de la troïka soient effectivement utilisées à part égale, faute de quoi l'effet "maximin" joue et on en retourne rapidement au scénario hégémonique précédent.

Recours à une langue véhiculaire

Un autre scénario consiste à compléter le multilinguisme par le recours à une langue véhiculaire à définir autre qu'une langue nationale (l'espéranto dans le rapport), mais cela ne rentre pas actuellement dans la politique de l'Union.

Le Rapport Grin conclut en faveur de l'apprentissage de l'espéranto. Cette langue y est jugée comme plus économique, plus simple à apprendre et neutre politiquement parlant.

Intercompréhension

D'autres solutions sont proposées pour rendre l'intercompréhension possible dans un environnement polyglotte, sans pour autant exiger de chacun une parfaite maîtrise de plusieurs langues. Bernard Cassen du Monde diplomatique évoque la possibilité d'enseigner l'intercompréhension au sein d'une famille linguistique. Un tel enseignement serait léger et, entre les langues de la famille romane (espagnol, portugais, français, occitan, catalan, italien, roumain...), il rendrait intercompréhensibles 1,3 milliard d'êtres humains.

Le professeur Konrad Ehlich, germaniste à l'Institut de langues de l'Université de Munich, soutient aussi la possibilité d'enseigner les langues de manière passive, de telle sorte que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue tout en comprenant quand l'autre parle dans la sienne.

Cette intercompréhension est utilisée notamment par les couples binationaux. C'est une idée dont il faudrait étudier la viabilité à grande échelle, y compris pour une langue comme le français ayant fortement dévié du latin. Une objection importante est qu'elle suppose que la majorité des échanges se feront à l'intérieur d'une famille linguistique. Le phénomène de mondialisation tendant au contraire à multiplier aléatoirement les échanges interculturels, les membres d'une famille linguistique sont amenés à échanger avec des membres d'une autre famille.

Ce scénario ne semble donc pas à lui seul en mesure de freiner la tendance au tout-à-l'anglais, et devrait donc faire l'objet d'une politique linguistique concertée, ce qui n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Il présente également l'inconvénient de minorer un certain nombre de groupes linguistiques (groupe finno-ougrien, groupe gaélique, groupe hellénique...).

Les langues officielles de l'Union européenne sont les langues de communication officielle des institutions de l'Union européenne.

Ces langues, au nombre de vingt-trois, comptent l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le français, le finnois, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois, auxquelles se sont ajoutées, le 1er mai 2004, l'estonien, le hongrois, le maltais, le letton, le lituanien, le polonais, le tchèque, le slovaque et le slovène, puis, le 1er janvier 2007, le bulgare et le roumain. Depuis le 1er janvier 2007, l'irlandais (gaélique) qui avait auparavant le statut de « langue des traités » est devenu la 23e langue officielle de l'Union. Ce nouveau statut a été accordé le 13 juin 2005 par le Conseil.

Trois de ces langues officielles sont utilisées en tant que langues de travail au sein de la Commission, il s'agit de l'anglais, du français, et de l'allemand. Aussi, les délibérés de la Cour de justice de l'Union européenne se font en français (mais les arrêts sont obligatoirement publiés dans la version du cas). Quant à la Banque centrale européenne, elle fonctionne en anglais uniquement.

La devise de l'Union européenne, « In varietate concordia », dans les vingt-trois langues officielles :

- * allemand : In Vielfalt geeint
- * anglais : Unity in diversity
- * bulgare : Единни в многообразието (Edinni v mnogoobrazieto)
- * danois : Forenet i mangfoldighed
- * espagnol : Unidos en la diversidad
- * estonien : Ühtsus erinevuses
- * finnois : Erilaisuudessaan yhdistynyt
- * français : Unie dans la diversité
- * grec : Ενότητα στην πολυμορφία (Enótita stin polimorfia)
- * hongrois : Egység a sokféleségben
- * irlandais : Aontaithe in ilíocht
- * italien : Unità nella diversità
- * letton : Vienotība dažādībā
- * lituanien : Vienybė įvairialypiškume
- * maltais : Maqgħudin fid-Diversità
- * néerlandais : Eenheid in verscheidenheid
- * polonais : Jedność w różnorodności
- * portugais : Unidade na diversidade
- * roumain : Unitate în diversitate
- * slovaque : Jednotná v rozmanitosti
- * slovène : Združeni v raznolikosti
- * suédois : Förenade i mångfalden
- * tchèque : Jednotná v rozmanitosti

Tableau non exhaustif des textes fondateurs de la politique européenne en faveur du multilinguisme

Année	Textes
1968	Règlements n°1: toutes les langues sont égales
1989	1er programme LINGUA
2001	Année européenne des langues
2002	Conseil européen de Barcelone : apprentissage de la langue maternelle +2 langues étrangères
2003	Plan d'action pour les langues (2004-2006)
2006	Communication « nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme »
2008	Communication « multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun » qui a présenté l'actuelle politique européenne du multilinguisme. Suivie d'une résolution du Conseil des ministres, de l'éducation des états membres qui préconise un bilan de la mise en œuvre des recommandations en 2011

Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> . 500 millions de citoyens européens . 27 pays . 3 alphabets et 23 langues officielles (dont certaines ont une diffusion mondiale) . 60 langues régionales/minoritaires . 10 millions d'européens travaillent dans un état membre que celui dont ils proviennent . Les migrants ont apporté un large éventail de langues, on estime qu'au moins 175 nationalités sont présentes sur le territoire de l'Union . Selon eurobaromètre, en 2006 : 56% des européens déclarent être capables de parler une langue étrangère, 28% sont capables de parler deux langues étrangères. . 52% des élèves apprennent au moins deux langues étrangères à un âge précoce (ce chiffre était de 40% en 2000) . Taux d'illettrisme et la situation d'un quart des élèves européens qui maîtrise mal la lecture (un jeune sur sept quitte prématurément l'éducation ou la formation)
Nota-Bene	<ul style="list-style-type: none"> . La politique de l'Union vise à encourager chaque citoyen européen à maîtriser au moins deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle. . DYLAN (Dynamique des langues et gestion de la diversité), est l'un des trois projets qui soutien le multilinguisme avec un budget de 13 millions d'euros.

[tiré des propos recueillis par Florence Gendrier

Entretien avec Pedro Chavez, administrateur principal au sein de l'unité « politique pour le multilinguisme » de la Direction générale de l'éducation et de la culture à la Commission européenne. Dossier Recherche et politique des langues : Culture et recherche 124, hiver 2010-2011]

2. Une analyse du site, langues de publication, comparaisons quantitatives entre les publications en différentes langues

Le site de l'agence (http://eacea.ec.europa.eu/index_fr.php) est publié en trois langues de travail de l'UE, à savoir le français, l'anglais et l'allemand, au lieu d'être publié en 23 langues officielles de l'UE. En commençant par le sigle du site, celui-ci est en anglais, au lieu de l'**AEEAC** il est écrit **EACEA** (http://eacea.ec.europa.eu/about/about_eacea_fr.php).

Dans l'ouvrage «**les politiques des langues en Europe**», *la diversité linguistique est au cœur de la construction européenne, et le principe d'égalité des langues officielles et de travail a été confirmé au fil des élargissements successifs parce que le plurilinguisme est considéré comme un gage d'une expression efficace et pluraliste des idées...*: par Michel Vandepoorter (chef du service des affaires francophones, et Xavier North (Délégué à la langue française et aux langues de France).

Depuis le 1er mai 2004, l'union européenne compte plus de 20 langues officielles et de travail. Or, le site de l'Agence, offre seulement une publication sommaire en français et en allemand, tout le reste dans la plupart de cas en anglais.

Se référant aux différents traités cités ci-dessus, ainsi que les décisions pertinentes de l'UE toutes les langues de l'union constituent ses langues officielles et de travail. Si la règle de jeu n'est pas respectée cela défavorise d'autres citoyens par rapport aux autres. Cette disposition n'exige pas forcément à ce que le lecteur apprenne nécessairement l'anglais, mais c'est ce qui se fait en pratique. Elle devient incontournable dans le sens que toute la matière importante nécessite son apprentissage.

Après avoir examiné l'interactivité et les composantes tant linguistiques qu'iconiques de ces pages d'accueil, l'analyse montre l'ambiguïté de leur positionnement communicatif, due au fait que leur objectif est surtout promotionnel.

A travers une étude comparative et fonctionnelle, nous voyons que le site de l'Agence exploite le support informatique de ces pages d'accueil selon une stratégie communicative fondée sur l'efficacité à court terme, que ce soit au niveau interactif ou informatif. Une telle stratégie nous conduira à nous demander si ces pages d'accueil contribuent à la « politique linguistique » (ou la promotion des langues européennes) que défend l'UE, que l'Internet est censé favoriser, ou simplement une promotion d'une seule langue?

De manière formelle, il faudra plutôt faire respecter les recommandations de l'UE qui préconisent que toutes les langues doivent être vulgarisées au même titre les unes les autres. Ainsi, le site doit s'ouvrir à la plus grande majorité des langues européennes, par groupe en 5 ou 6 catégories distinctes. Des lors que les langues sont groupées, il est possible de retrouver tout document publié dans une autre langue par exemple dans sa langue maternelle et vice-versa. Ceci est une promotion des autres langues de l'Union, c'est aussi un gain de temps (ou de moyen) parfois beaucoup trop pour la traduction ou l'apprentissage forcé...

3. Identification des membres ayant des positions stratégiques et qui sont membres formels de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

L'Eurydice, constitué de 37 unités nationales basées dans les 33 pays qui participent au programme de l'Union européenne, comprend en son sein 11 pays membres formels de l'OIF ci-après :

Albanie Bulgarie Roumanie

Andorre Grèce Suisse

Chypre France Ex. République yougoslave de Macédoine

Belgique Luxembourg

Ces pays ont un rôle très important à jouer car ils représentent à peu près 25% de tout le réseau réuni. Ils peuvent influencer positivement l'usage du français à côté de 10 autres langues de ce groupe.

Exemple de prévalence des certaines langues dans les institutions européennes

Année	Français	Anglais	Allemand	Autres langues
1986	56	26	11	5
1989	49	30	9	12
1991	48	35	6	11
1996	38,5	44,7	5,1	11,7
1997	40,4	45,3	5,4	8,9
1998	37	48	5	10
1999	35	52	5	8
2000	33	55	4	8
2001	30	57	4	9
2002	29	57	5	9
2003	28	59	4	9
2007	12,3	73,5	2,4	11,8
2008	11,8	72,5	2,7	13

Source : Données sur Internet

CONCLUSION

Le budget consacré au multilinguisme doit être consistant et être revu à la hausse pour faire face à la nouvelle donne, notamment, la promotion, la création des emplois ou métiers (saisonniers) uniquement liés à la langue...Le gain surtout (promotionnel et financier) sera beaucoup plus important que toutes les dépenses engagées.

Analyse technique et généraliste du site

La grille d'analyse qui est basée sur trois critères d'évaluation et d'analyse (crédibilité, contenu et ergonomie) : qui permettent de mieux identifier les ressources, les visites et les types de documents trouvés et de ne pas survoler le site visité (pour risquer de passer à côté d'informations importantes).

L'objectif essentiel reste évidemment de savoir ce qu'apporte le site par rapport à d'autres sources d'information disponibles sur Internet et de juger ainsi de la pertinence des méthodes de recherche adoptées et des résultats obtenus.

Au lieu par exemple que le site de l'Agence dispose beaucoup d'information essentiellement en anglais, c'est mieux que les mêmes informations soient disponibles aussi en français et bien plus, comme c'est le cas sur le site portail de l'UE qui propose la traduction dans toutes les 23 langues officielles (http://europa.eu/geninfo/legal_notices_fr.htm).

Le site de l'agence est stable, souple et techniquement adapté pour tous types de navigation. Il présente la carte du site, les liens sont visibles, le chargement des documents, fichiers, images sont bonnes. L'origine des informations est bien renseignée....

BIBLIOGRAPHIE

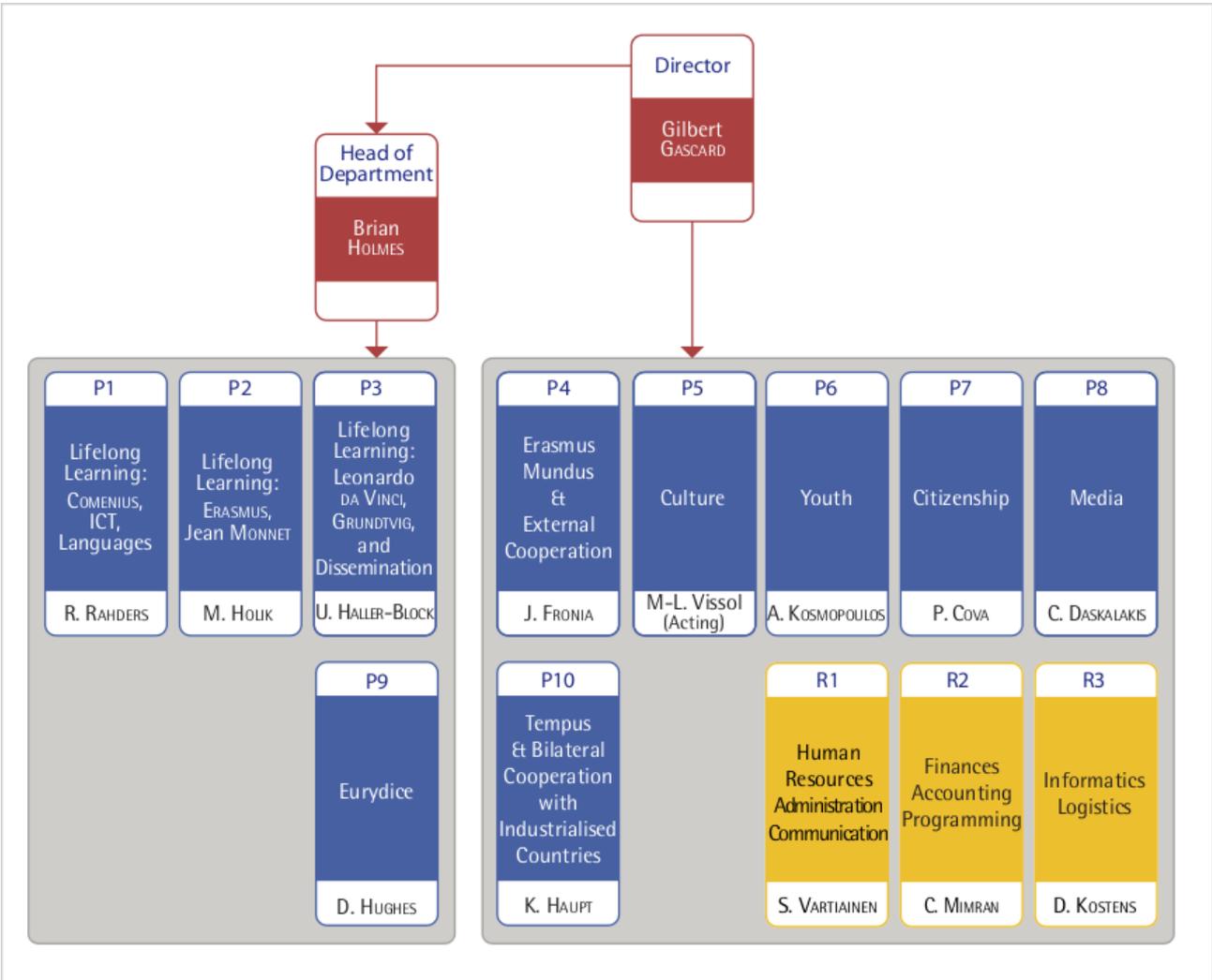
Livres, ouvrages, publications & divers

1. Europe, l'enjeu linguistique, Claude Truchot, la Documentation française, collection Études, 2008
2. Commission européenne - Direction Générale de la Traduction, unité « Communication et information », Multilinguisme et traduction, Bruxelles, Commission Européenne - Direction Générale de la Traduction, janvier 2009
3. Profil de la politique linguistique éducative Chypre, Ministère de l'éducation et de la culture, Chypre 2003-2005
4. Journal officiel de l'Union européenne, 16.01.2003
Règlement (CE) n°58/2003 du Conseil du 19.12.2002
5. Protocole de Londres, Accord du 17 octobre 2000 sur l'application de l'article 65 CBE
6. La politique du multilinguisme en Europe, entretien avec Pedro Chavez – Administrateur principal de l'unité Politique pour le multilinguisme à la Commission européenne, article n°124 – Hiver 2010-2011
7. EMAS est le système de management environnemental (EMS) utilisé par le Parlement européen conformément aux normes ISO 14001:2004 et au règlement EMAS (CE) N° 1221/2009.

Sitographie

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/vassiliou/contact/commissioner/index_fr.htm
<http://ec.europa.eu/>
<http://www.coe.int/aboutCoe/Default.asp?l=fr>
<http://www.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html>
http://eacea.ec.europa.eu/about/about_eacea_fr.php
<http://www.europarl.europa.eu/parliament/expert/staticDisplay.do?language=FR&id=41>
<http://prague2011.fipf.org>
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/eurybase_fr.php#description

ANNEXES



Director
Gilbert GASCARD

Head of Department
Brian HOLMES

P1
Lifelong Learning: COMENIUS, ICT, Languages
R. RAHDEERS

P2
Lifelong Learning: ERASMUS, Jean MONNET
M. HOUK

P3
Lifelong Learning: Leonardo DA VINCI, GRUNDTVIG, and Dissemination
U. HALLER-BLOCK

P9
Eurydice
D. HUGHES

P4
Erasmus Mundus & External Cooperation
J. FRONIA

P5
Culture
M-L. Vissol (Acting)

P6
Youth
A. KOSMOPOULOS

P7
Citizenship
P. COVA

P8
Media
C. DASKALAKIS

P10
Tempus & Bilateral Cooperation with Industrialised Countries
K. HAUPT

R1
Human Resources Administration Communication
S. VARTIAINEN

R2
Finances Accounting Programming
C. MIMRAN

R3
Informatics Logistics
D. KOSTENS